N°1 – 31/03/2023

ALTERNATIVES VITICOLES

Bulletin technique collectif rédigé par l'équipe viticole de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire pour l'ensemble des vignerons du 37

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO CENTRE-VAL DE LOIRE

BILAN DE CAMPAGNE 2022

Conseil Expertise Alternative et innovation

SOMMAIRE — **Page**

Climatologie	1
Adaptation au changement climatique	4
Bilan des stades phénologiques	5
Bilan des pressions phytosanitaires	5
Bilan œnologique	13
Bilan d'activités 2022	16
Nouveautés PAC	25
Début des activités 2023	26

CLIMATOLOGIE 2022

COMPARAISON AUX NORMALES DE SAISON

De manière générale, le millésime 2022 a été chaud et sec.

- **4 vagues de chaleur** : 26 jours avec T° > 30 °C entre le 15/6 et le 15/08 (contre 23 jours en 2023 et 24 jours en 1976).
- Année très sèche malgré quelques **averses orageuses** en juin.

- 180 mm

de précipitations en moins en moyenne sur le département

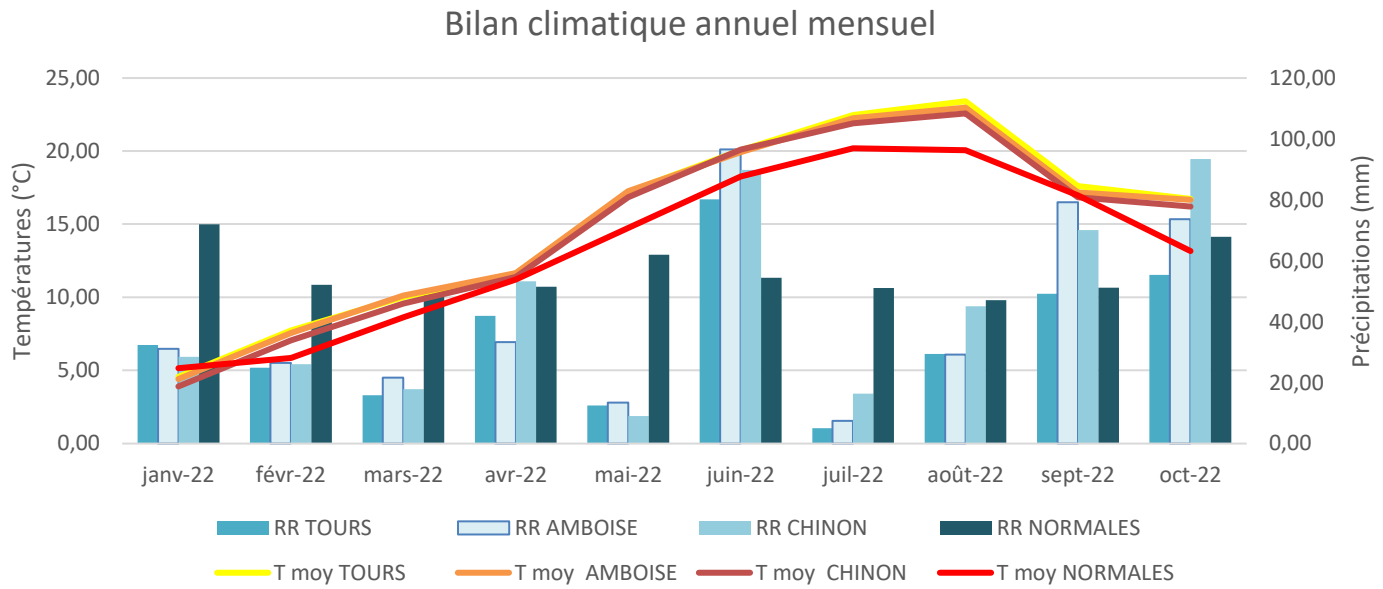

***Figure 1 :** précipitations et températures moyennes 2022 relevées sur les stations météo de Tours, Amboise et Chinon*

ENGAGEMENT DE SERVICE — SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221 — AFNOR CERTIFICATION — www.afnor.org Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

CLIMATOLOGIE 2022

COMPARAISON AUX NORMALES DE SAISON

	Température	Pluviométrie
Janvier	Légèrement inférieures aux normales	Très sec : -41 mm malgré quelques averses apparues au cours de la 1ère décade
Février	Doux : +1,59 °C	Sec : -26 mm
Mars	Doux : +1,27 °C	Sec : -31 mm
Avril	Dans les normales	Dans les normales (légèrement sec : -9 mm)

- 4 nuits de lutte antigel du 1er au 4 mars (avec des températures allant de -4 °C à -6 °C couplées à une absence de vent).
- Quelques dégâts éparses dans le département.

➢ **Bilan du printemps** : doux et très sec malgré quelques pluies sur la 2ème décade d'avril.

Mai	Chaud : +2,37 °C 2ème décade très chaude avec des températures allant jusqu'à +6 °C au-dessus des normales saisonnières	Très sec : -50 mm
Juin	Chaud : +1,77 °C	Pluvieux : +34 mm (averses orageuses)
	• 1 épisode de grêle (4 juin) • Averses orageuses (50 à 60 mm de pluie à Bourgueil en 1 h) • 1ère vague de chaleur (Tmax > 30 °C pendant 5 jours consécutifs)	
Juillet	Chaud : +1,77 °C	Très sec : -41 mm
	• 2 vagues de chaleurs (12-19 juillet & 29 au 4 août avec Tmax > 30 °C)	

➢ **Bilan de la saison** : été chaud et sec malgré quelques pluies survenues à la floraison.

Août	Très chaud : +2,92 °C	Sec : -12,5 mm
Septembre	Dans les normales de saison	Pluvieux : +15 mm
Octobre	Très chaud : +3,37°C	Dans les normales saisonnières

➢ **Période de maturité :** fortes températures, pluies qui n'ont pas permis de regorger les raisins en eau (car fortes températures et pluies couplées à des vents d'est asséchants). La période de maturité a été une période favorable à l'implantation de couverts végétaux (sols humides et chauds).

CONCLUSION DU MILLÉSIME

- **Printemps sec et mois de mai chaud** — Tendance de l'année avec -23 mm/mois entre janvier et août
- **Juin excédentaire en pluviométrie** — Relai important pour aider la plante pendant l'été
- **Dominance de vents d'est renforçant le phénomène asséchant**
- **34 jours à une T°>30° entre mai et septembre**

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

CLIMATOLOGIE 2022

ZOOM SUR LES ÉVÉNEMENTS EXTRÊMES

Avril

Gel
Nuit du 01/04 au 03/04 : gel mixte localement variable en fonction de la couverture nuageuse et du vent.

Gel
Nuit du 04/04 : gel (-4 °C à -6 °C). Absence de vent.

Mai

Sécheresse + fortes températures

Juin

Grêle
4 juin

22 juin : fortes pluies sur certains secteurs (50 à 60 mm localement sur le secteur de Bourgueil).

15 – 19 juin
1ère canicule*
Moyenne :
- Tmin : 17 °C
- Tmax : 34,7 °C

Juillet

12 – 19 juillet
2ème canicule
Moyenne :
- Tmin : 16,7 °C
- Tmax : 33,5 °C

29 juillet – 4 août
3ème canicule
Moyenne :
- Tmin : 16,9 °C
- Tmax : 31,8 °C

Août

8 – 13 août
4ème canicule
Moyenne :
- Tmin : 17,4 °C
- Tmax : 34,2 °C

* Canicule définie avec une Tmax > 30 °C pendant minimum 3 jours consécutifs

Figure 2 : *récapitulatif des événements extrêmes de 2022*

Impacts sur la vigne	Complications des travaux
Filage dans les vignes (causé par les gels de 2021 et de 2022 couplés à l'absence d'eau ce qui a généré une mauvaise mobilisation des réserves).	Questionnement sur les travaux à la vigne pendant de fortes chaleurs.
Coulure et millerandage (phénomènes multifactoriels dus à l'état du feuillage fin 2021, la pousse et le développement très rapides des grappes, les écarts de températures et froids matinaux de début juin, la sécheresse et la moins bonne disponibilité des éléments minéraux et oligo-éléments dont le bore, la charge parfois très importante sur les ceps qui s'autorégulent.	Questionnement sur les traitements pendant de fortes chaleurs.
Grillures et flétrissement des baies et/ou des grappes dus aux fortes chaleurs.	Questionnement sur les heures de vendanges.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Optimiser la mise en réserve pour améliorer la résilience de la vigne

L'IMPACT DES STRESS CLIMATIQUES (GEL, SÉCHERESSE, CANICULE) EST ACCENTUÉ SI :

- ✓ la vigne a une implantation racinaire superficielle et limitée
- ✓ la taille est mutilante (moins de réserves et flux de sève contrarié)
- ✓ la fertilité du sol n'est pas optimisée ainsi que la photosynthèse

EN CAUSE, LA MOBILISATION ÉNERGÉTIQUE QUI EST PLUS IMPORTANTE POUR S'ADAPTER AUX STRESS

Les réserves carbonées vont prévenir les accidents physiologiques de dysfonctionnements hydriques (cavitation, thylloses et donc l'apoplexie) ou diminuer le point de gel de la sève et améliorer la reprise post-gel. Optimiser la mobilisation de ces réserves aura une influence sur le rendement photosynthétique et la fertilité et donc la production. La durée de vie du cep sera également améliorée.

LA MISE EN RÉSERVE PERMET

→ La reprise et fertilité post-gel.
→ La mobilisation de défenses face aux stress biotiques (champignons, maladies du bois).
→ De limiter les dépérissements liés aux à-coups hydriques et canicules : apoplexie (thyllose, cavitation).

COMMENT ÉCONOMISER L'EAU ET MAINTENIR LA PRODUCTION DE SUCRES ?

→ Grâce au maintien photosynthétique par gestion sur la lumière → palissage et limitation de transpiration.
→ Grâce à la maîtrise de la température foliaire (< 35 °C) → recours à l'emploi du talc ou kaolinite.
→ **Grâce au maintien de l'eau dans le sol** pour faciliter le transport du P, K et Ca notamment qui auront un rôle sur la photosynthèse.
→ Grâce au potassium qui agit sur la régulation stomatique ET l'abaissement du point de gel de la sève.

LE POTASSIUM : L'ÉLÉMENT CLÉ POUR UNE BONNE GESTION DE L'EAU

→ Contrôle la fermeture des stomates → si carence !!!!! → risque de thyllose et donc de dépérissement.
→ K + réserves glucidiques élevées = **baisse du point de gel de la plante.**
→ Favorise la reprise et la fertilité post-gel.

STOCKAGE DES RÉSERVES GLUCIDIQUES

→ Dans la **charpente du cep** influencée par le type et la qualité de taille → en 2021 dans le sud de la France, les tailles gobelet et guyot ont mieux résisté au gel que les cordons.
→ Dans les **racines** → importance du temps de repos avant plantation après arrachage et ameublissement biologique par des couverts végétaux notamment.

Persistance plus ou moins longue du feuillage (Ligré 14/11/2022)

BON À SAVOIR

Il est possible de constater d'importantes différences de persistance du feuillage. Le feuillage a une incidence sur la mise en réserve et donc sur sa santé. Ces différences semblent liées à l'entretien des sols et au tassement.

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN DES STADES PHÉNOLOGIQUES

Pointe verte | Boutons floraux | Floraison

	Mars		Avril				Mai				Juin			
2019				15					20		3		17	
2020		23	8						20					25
2021			3							25		10	21	
2022					18			18		24	3			

Fermeture de grappe | Véraison | Vendanges précoces

	Juillet				Août				Septembre				Octobre		
2019			15			15	20			12					
2020		8					20	28		15					
2021				26				26				24		15	
2022	4					15		28				30			

Figure 3 : *comparaison des stades phénologiques entre 2019 et 2022*

BILAN DES PRESSIONS PHYTOSANITAIRES

INTRODUCTION

- Chenin
- Sauvignon blanc
- Grolleau
- Pinot
- Cabernet franc
- Côt

Figure 4 : *localisation des différentes parcelles d'observations pour la rédaction du bulletin*

BILAN DES PRESSIONS PHYTOSANITAIRES

BILAN MILDIOU, OÏDIUM ET BLACK-ROT

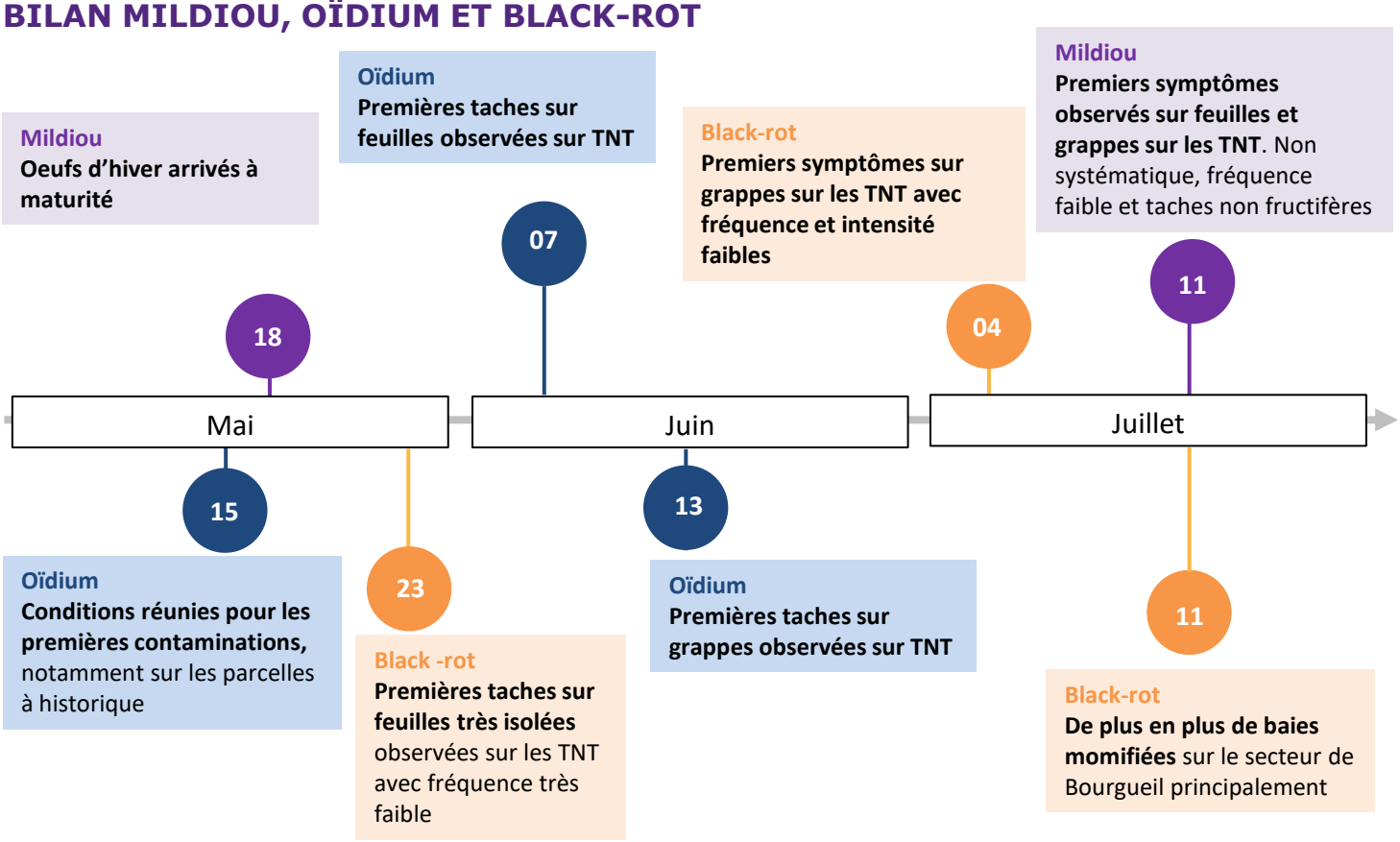

Figure 5 : *bilan des pressions phytosanitaires*

MILDIOU

Une année de **très faible pression mildiou** avec un mois de mai très chaud et sec, limitant considérablement le développement du champignon.

Fin juin, des pluies sont survenues, induisant un peu de sorties sur feuilles et grappes sur les témoins non traités, mais de manière **non systématique** et avec une **fréquence qui est restée faible**. De plus, les taches n'étaient **pas fructifères** et n'ont jamais sporulé.

9 j/mois
Avec des pluies de mai à juillet

- 58 mm
de précipitations par rapport aux normales de mai à juillet

La chaleur importante a permis une bonne croissance végétative, mais l'absence d'humidité a drastiquement limité le développement du mildiou cette année.

Pas de résistance
des souches, d'une année à l'autre

Chaleur et absence d'humidité
restreignent le développement du champignon

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN DES PRESSIONS PHYTOSANITAIRES

MILDIOU

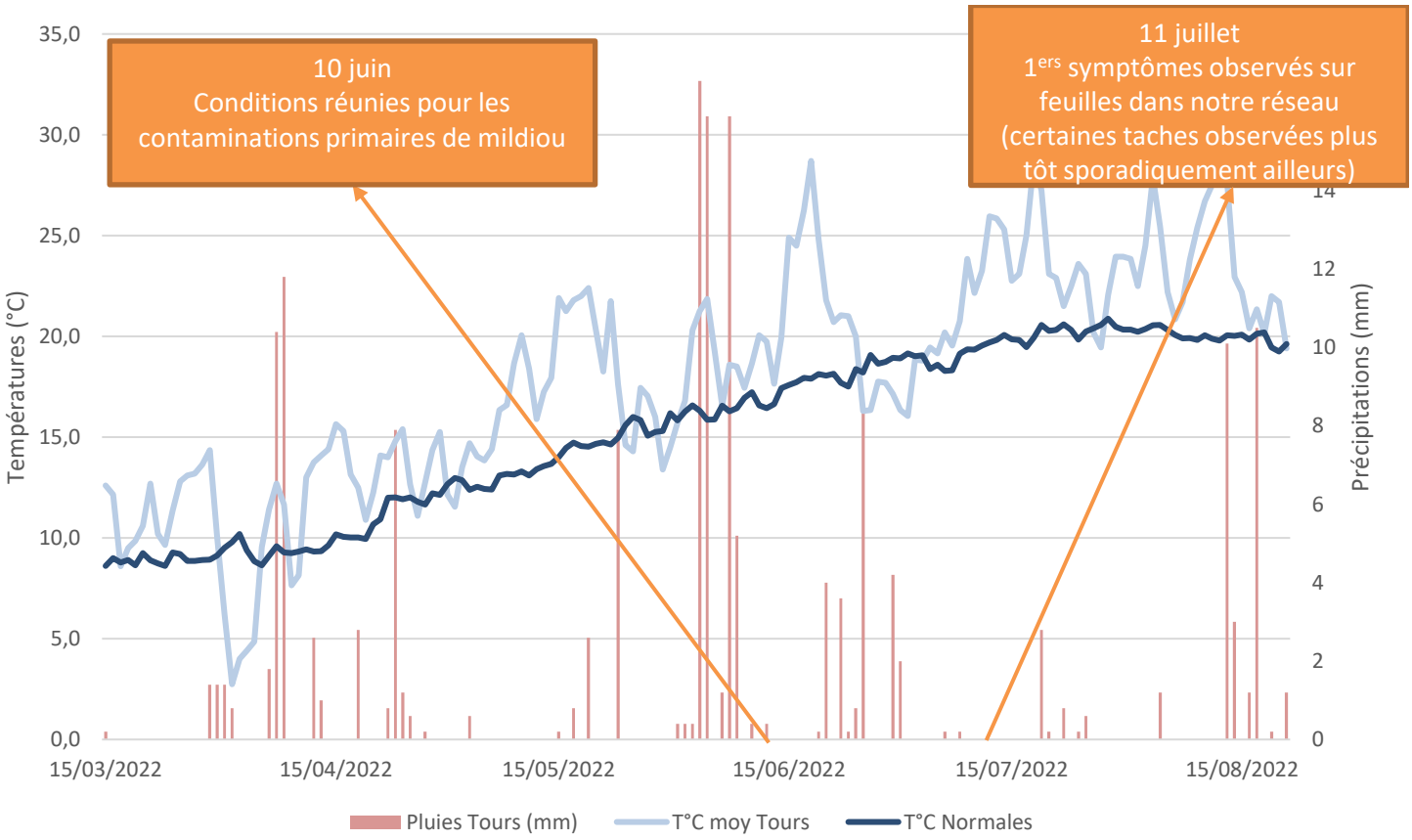

Figure 6 : *graphique des contaminations de mildiou avec la pluviométrie (mm) et la température (°C)*

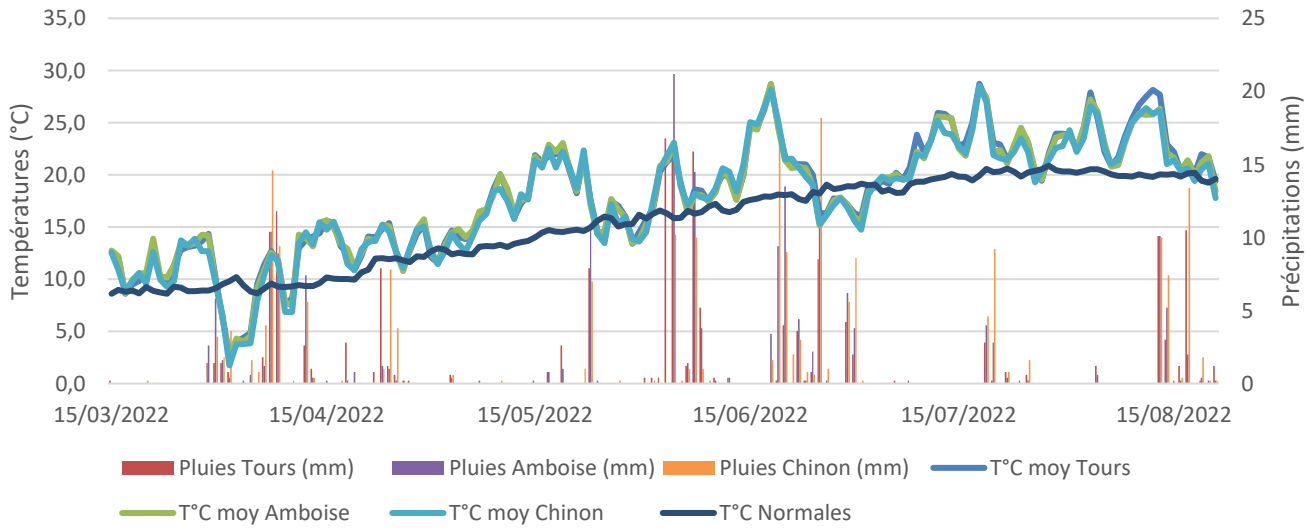

Figure 7 : *graphique des contaminations de mildiou en fonction des stades phénologiques*

BILAN DES PRESSIONS PHYTOSANITAIRES

Oïdium

Une année de **faible pression oïdium dans l'ensemble,** du fait des températures et luminosités importantes ainsi que de la faible hygrométrie.

Les premiers symptômes ont été observés sur feuilles début juin et sur grappes mi-juin. L'intensité et la fréquence sont restées faibles du fait des températures élevées.
Fin juin, l'intensité et la fréquence sur feuilles et sur grappes ont fortement augmenté du fait de la pluie survenue et de la baisse des températures.
En juillet, l'oïdium est présent partout dans le vignoble, y compris dans des secteurs ne présentant pas d'historique.

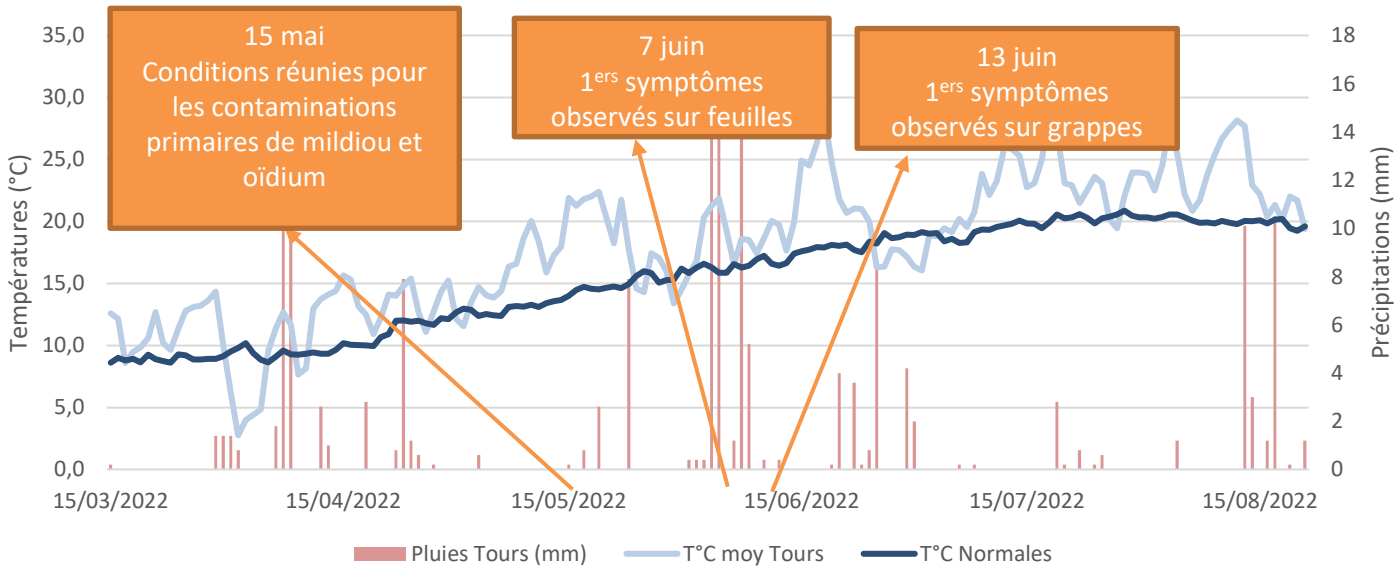

Figure 8 : *graphique des contaminations d'oïdium avec la pluviométrie (mm) et la température (°C)*

Black-rot

Une faible pression black-rot cette année. L'absence de pluies en début de saison a rendu peu favorable le développement de la maladie.
Début juillet, le secteur de Bourgueil a été touché, du fait des **orages de juin** et de l'**historique fort** dans ce secteur couplés à la présence de nombreuses friches. Mais les taches ont desséché assez rapidement grâce à la chaleur et la faible hygrométrie.

BOTRYTIS

Ouest	Est
Les rouges de l'ouest ont été épargnés par le botrytis	A partir de fin août, quelques foyers de botrytis ont été observés sur les grappes serrées de chenin. Les précipitations de septembre n'ont pas accru le développement du champignon, en raison des fortes températures et des vents d'est secs asséchants cette saison.

BILAN DES PRESSIONS PHYTOSANITAIRES

MALADIES DU BOIS DANS LE DÉPARTEMENT

CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2022

-43% Comparaison 2021/2022 de ceps atteints

Pas d'évolution en 2022 par rapport à 2021 sur les ceps non productifs et manquants

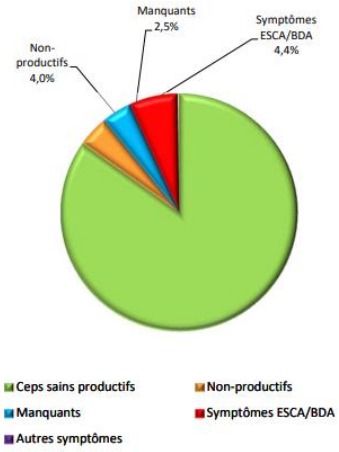

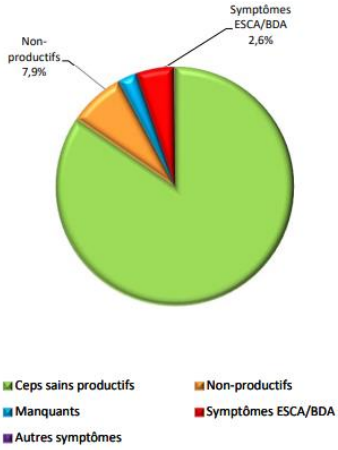

Figure 9 : *observatoire maladies du bois 2022* TechniLoire

23 parcelles de cabernet et 9 de chenin suivies par la CA37

Quel est le lien entre la sécheresse et l'expression de l'ESCA en 2022 ?

Un ensemble de modèles statistiques a été travaillé grâce aux projets ESCAPADE et CLIMESCA pour identifier les principaux facteurs climatiques de l'incidence de l'esca sur une base hebdomadaire.
Les modèles ont indiqué un effet d'interaction entre la température et l'humidité du sol au cours des deux derniers mois précédant l'expression des symptômes. **Plus la transpiration des plantes est élevée (climat humide et chaud), plus l'incidence de nouveaux cas hebdomadaires est élevée. Les résultats suggèrent que les microorganismes pathogènes du bois associés à l'esca profitent des conditions chaudes et humides mais sont inhibés par les conditions de déficit hydrique.**

Observations maladies du bois & mortalité :
>12000 couples parcelle /année (2003-2022)

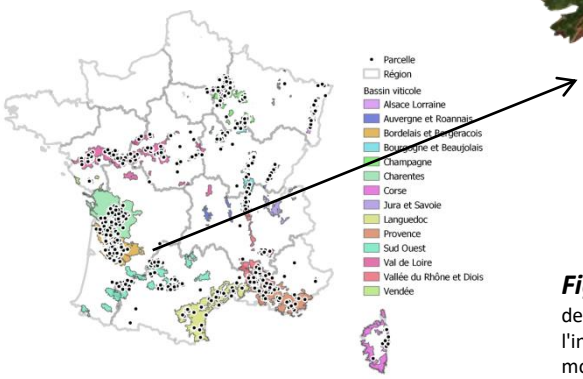

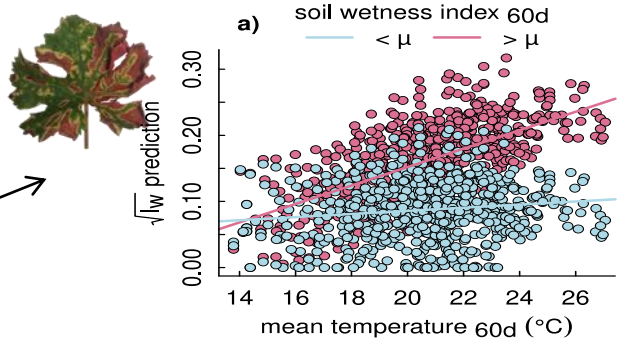

Humidité du sol ++

Humidité du sol --

Figure 10 : relations entre l'incidence hebdomadaire de l'esca (les valeurs indiquées sont issues des prédictions moyennes d'un ensemble de modèles statistiques), la température moyenne (en °C) et l'indice d'humidité du sol (issus des modèles climatiques SAFRAN de Météo France) des deux derniers mois (-60 jours) avant l'observation des symptômes foliaires.

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN DES PRESSIONS PHYTOSANITAIRES

TORDEUSES

Cette année, **les vols enregistrés pour cochylis et eudémis ont été très faibles**.
De petites quantités de glomérules et de perforations ont été constatées sur des parcelles à fort historique.
Dans le reste du vignoble, **la présence des tordeuses a été extrêmement limitée**, ce qu'on observe généralement lors des **étés caniculaires.**

Rares œufs
observés dans le département

CICADELLES VERTES

Les **premières larves** ont été observées **fin mai** et les **premiers dégâts** ont été visibles à partir de **fin juin** (extrémités des feuilles avec des taches de forme géométrique violacées).

Début juillet, **les symptômes sur feuilles se sont intensifiés**. Pour certaines parcelles, plus de 50 cicadelles/100 feuilles, avec une atteinte sur feuilles de 15% (principalement sur des parcelles de cabernet franc et de côt).

Mais l'arrivée des **vagues de chaleur** au cours de l'été et les **applications d'argile ont extrêmement limité la présence de ce ravageur** pour la fin de la saison.

Canicule et cicadelles vertes

N'aiment pas :
- Lieux ventés
- Endroits exposés directement aux rayonnements du soleil

Œufs ne résistent pas à 32 °C

Températures optimales :
- 15 °C nuit
- 25 °C jour

Conditions de cette saison

- Temps sec
- Beaucoup de soleil et peu de précipitations

- Mai : T °C max allant jusqu'à **+6 °C au-dessus des normales**
- Juin : **T °C max > 30 °C pendant 5 jours consécutifs**
- Juillet : **T °C max > 30 °C pendant 14 jours**
- Août : **+ 3 °C par rapport aux normales** de saison

Figure 11 : *comparaison des conditions climatiques de la saison 2022 avec la biologie de la cicadelle verte*

Effet de l'argile blanche sur la cicadelle verte

Kaolin anhydre : adhésivité + miscibilité → **film de particules chimiquement inertes**

CONFUSION VISUELLE

La couleur blanche perturbe les cicadelles adultes dans leur repérage de feuilles

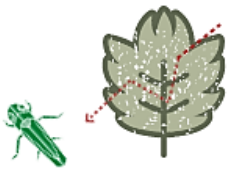

CONTRAINTES MÉCANIQUES

Les larves se déplaçant en crabe, les aspérités saillantes de la kaolinite gênent leur déplacement

Figure 12 : *schéma des effets de la kaolinite sur la cicadelle verte*

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN DES PRESSIONS PHYTOSANITAIRES

CICADELLES DE LA FLAVESCENCE DORÉE

Rappel du contexte

La flavescence dorée est une **maladie incurable** causée par un **phytoplasme** (bactérie sans paroi). Ce pathogène engendre une jaunisse de la vigne et un **dépérissement du cep**.

Il arrive dans un secteur via du **matériel végétal infecté** (greffons et porte-greffes collectés pendant la période de latence des symptômes).

Puis, il est **disséminé par un vecteur**, la cicadelle de la flavescence dorée (*Scaphoïdeus titanus*). C'est un insecte piqueur-suceur qui se contamine en **s'alimentant sur vignes malades** et le reste toute sa vie.

Un cep contaminé non arraché peut donner une dizaine de ceps infectés l'année suivante. **La prospection au vignoble est donc très importante** (observation + marquage des ceps suspects).

Situation pour le Val de Loire fin 2022

Maladie **de plus en plus présente dans le Val de Loire.**

- Automne 2022 : progression sur les appellations Bourgueil, Saint-Nicolas-de-Bourgueil. La zone de traitement obligatoire et de surveillance s'est agrandie.
- Nouveaux foyers découverts sur Saumur et Sancerre.

Une surveillance de l'ensemble de nos vignobles s'impose.

L'ensemble des cépages du département sont concernés

Présence de la flavescence dorée dans le Val de Loire

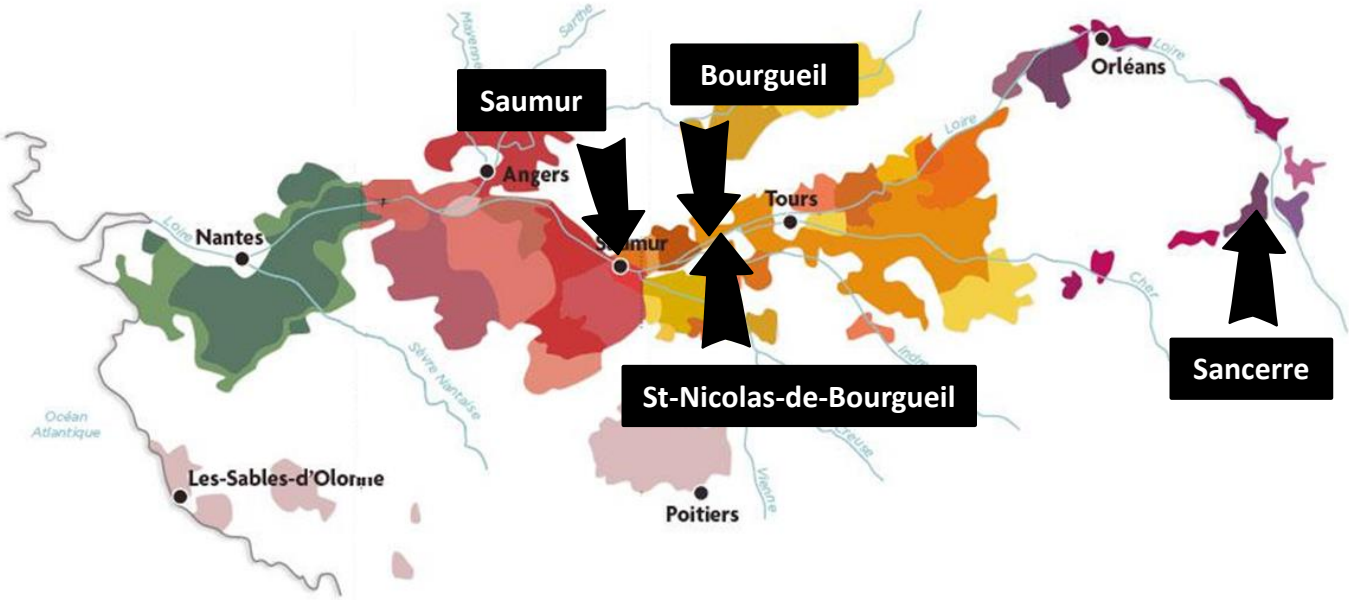

Figure 13 *: carte de présence de la flavescence dorée dans le Val de Loire*

BILAN DES PRESSIONS PHYTOSANITAIRES

CICADELLES DE LA FLAVESCENCE DORÉE

Gestion de la maladie : importance de la prophylaxie

Les mesures prophylactiques sont insuffisantes pour maîtriser les populations de cicadelles, il faut les associer à une lutte insecticide. **Elles contribuent néanmoins à leur réduction**, c'est une lutte sur plusieurs leviers.

Maîtrise des populations de *S.Titanus* par prophylaxie

- **Arracher vignes abandonnées ou sauvages** → véritables réservoirs de phytoplasmes et de vecteurs
- **Sortir les bois de taille**
- **Épamprer** → diminution des populations de cicadelles variant entre 20 et 50%
- **Éviter piquets de palissage en bois** (surtout quand pas écorcés)
- **Éliminer débris végétaux du matériel viticole** lors de changements de parcelles

EDF soutient la filière Forêt-Bois et le développement de puits de carbone forestiers sur le territoire français grâce à la mobilisation de financements de projets bas-carbone. Ainsi, **les propriétaires de terrain en friche (agricoles ou non) souhaitant boiser leur parcelle peuvent recevoir des financements couvrant 60 à 90% des coûts des travaux**.

Pistes d'alternatives et recherches prometteuses

- **Essais coupelles et bandes jaunes engluées**

La technique d'engluage des troncs apporterait des **efficacités comparables au traitement avec des pyrèthres naturels.**

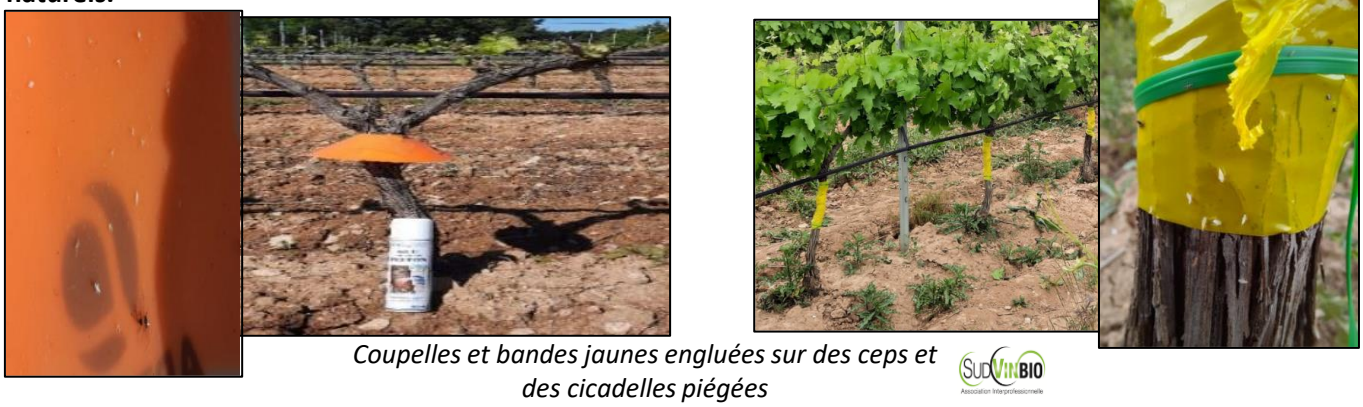

Coupelles et bandes jaunes engluées sur des ceps et des cicadelles piégées

- **Pièges connectés**

Avantages :

- Limitation des déplacements terrain pour les relevés de comptage
- Visualisation des images sur le portail web
- Alerte SMS et mail
- Réglage des heures de prise de vue
- Résistants aux intempéries

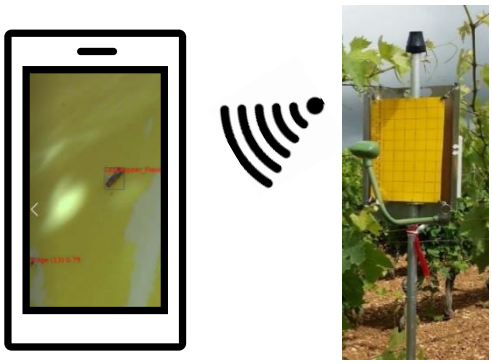

Piège connecté installé dans une parcelle

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN ŒNOLOGIQUE

EXPÉRIMENTATIONS ET RETOURS ŒNOLOGIQUES

Maturité

→ Plafonnement des maturités lié directement aux rendements variables
→ Peu d'acidité (acidification pertinente)
→ Azote assimilable aléatoire

→ Acide malique en très faible quantité
→ Cinétique de maturité très rapide
→ Présence inhabituellement importante de bactéries sur les raisins

→ Flétrissement rapide des raisins qui lâchent et deviennent « chopes » → les excès climatiques ont appauvri les réserves antioxydantes de la vigne au détriment des ses raisins

Vendanges

→ Début : sauvignon (est) autour du 26/08
→ Fin : chenin autour du 20/09

→ Très resserrées entre le 12 et 30/09 de manière générale

Fermentation alcoolique

→ Belle maturité → durée de macération adaptable pour avoir différents profils

→ Faible acidité
→ Cinétiques plutôt bonnes mais des restants de sucres sur les cabernets

Fermentation malolactique

→ Cinétique rapide (durant les FA avec risque de piqûre lactique). Le sulfitage modéré a limité ce problème.

→ Départ spontané de FML sur sucres → vigilance accrue de l'activité bactérienne
→ Importante présence de population bactérienne → les contrôles au microscope, le dosage régulier de l'acidité volatile ont permis d'anticiper les soucis

Élevage et microbiologie

→ Structure et onctuosité liées au volume de récolte
→ Acidité déficitaire pour maintenir un équilibre cohérent (attention aux malos)
→ Travail des lies indispensable surtout pour les hauts rendements

→ Brettanomyces très présentes et en quantité plus importante qu'anticipé préalablement : contrôle permanent des éthyles phénols

→ Goûts de souris arrivant très rapidement sans couverture de SO_2 suffisante
→ Importante combinaison du SO_2 dans de nombreuses exploitations liée potentiellement à la fragilité de certains raisins

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN ŒNOLOGIQUE

EXPÉRIMENTATIONS ET RETOURS ŒNOLOGIQUES

La chaleur cumulée au manque d'eau crée des déséquilibres dans les vins notamment sur la plan de l'acidité. La tendance à minimiser l'utilisation du SO_2 est également un constat auquel la profession doit s'adapter en ayant conscience des potentiels risques et défauts que cela peut engendrer. C'est le cas notamment des goûts de souris qui sont souvent liés au manque de SO_2. C'est dans ce contexte que plusieurs essais sur cette thématique ont été faits. En voici le contenu :

Contexte expérimental

→ Élaboration vin rouge sans SO_2 (cabernet franc) en limitant le développement des goûts de souris.
→ Utilisation d'une souche de bactérie qui a la faculté de faire la FML sans se préoccuper des sucres.
→ Utilisation de chitosane pour limiter le développement de brettanomyces et bactéries.

Objectifs

→ Faire la FML dès l'encuvage pour éviter l'utilisation de soufre.
→ Contrôler l'activité bactérienne en post fermentaire pour gérer toute déviation.

Résultats analytiques obtenus

→ FML faite en 3 jours dès l'encuvage.
→ Acidité volatile fin de FA : 0,28 gH2SO4/l (essai 1) et 0,42 gH2SO4/l (essai 2).
→ FA terminée en 10 jours.
→ Aucune présence de brettanomyces.
→ Éthanal <10 mg/l → élément essentiel pour éviter les déviations de goûts de souris.

Et en dégustation…

→ Pas de notes oxydatives trop marquées.
→ Tenue à l'air du témoin très fragile → apparition de goûts de souris au bout d'1 h.
→ La modalité semble plus résistante à la tenue à l'air → goûts de souris au bout de 4 h.

Pour récapituler

- Vins fragiles à l'image de nombreux vins en 2022 nécessitant pas mal de surveillance même si le potentiel est là.
- Utilisation complémentaire dans cet essai de tanins permettant de gommer les goûts de souris potentiels.

BILAN ŒNOLOGIQUE

Focus sur la population bactérienne et le niveau de maturité des raisins en 2022

POPULATION BACTÉRIENNE

Fermentations malolactiques spontanées fréquentes démarrant régulièrement avant les FA

→ SO_2 à 3 g/hl était un minimum pour limiter le développement bactérien
→ **100 fois plus de bactéries que de levures sur raisin**
→ Moins de sensibilité des bactéries à la sécheresse par rapport aux levures qui ont pris le dessus

Vincent Renouf, œnologue, Laboratoire Excell.

Le Vitisphère du 9/09 note : Vincent Renouf, le directeur général des laboratoires Excell témoigne d'un **phénomène atypique**.
*« Cette flore concurrentielle peut compliquer le démarrage des fermentations. Même si le raisin apparaît visuellement sain, le mieux est **de leur fermer la porte en sulfitant la vendange**, quand cela est possible, ou en ayant recours à de la bioprotection »*. Vincent Renouf recommande par ailleurs aux vignerons de **faire très attention à leurs pieds de cuves**, de suivre leurs lots de vin par microscopie de fluorescence et de faire **doser l'acide-D-lactique et la volatile** *« pour être sûrs que les bactéries hétérofermentaires ne dégradent pas de sucres ». Inovalys dose l'acide-D-lactique. Cet acide apparaît un peu avant l'acidité volatile.*

MATURITÉ ET RISQUES À CONSIDÉRER

→ Les cabernets ont atteint des niveaux de maturité exceptionnels avec leurs lots de contrariétés… Voici un exemple d'un jus en cuve qu'il a fallu surveiller de près pendant les FA

Sucres réducteurs (irtf)	g/L	256,4
Glucose+fructose (flux)	g/L	
Glucose Fructose (irtf)	g/L	
Alcool en puissance (cal.)	% Vol.	
pH (irtf)		3,57
Acidité Totale en H2SO4 (irtf)	g/L	2,24
Acidite Volatile H2SO4 (flux)	g/L	
Acide malique (flux)	g/L	
Acide Malique (irtf)	g/L	0,80
Acide lactique (flux)	g/L	
Fermentation Malolactique	%	
Teneur en sucres évaluée	g/L	
Indice de maturité (calc.)		114,5
Azote assimilable - IRTF	mg/L	68
Acide Tartrique (irtf)	g/L	4,10
Potassium IRTF	mg/L	1468,0
Titre alcoométrique probable		15,2

- Risque de démarrage prématuré de la FML très important sur sucres.
- Raisonnement de l'acidification.
- Contrôles réguliers indispensables de l'AV ainsi que de la FML dès l'encuvage.
- Risque accru pour les vins sans SO_2.

- Record absolu d'indice de maturité sur certains.

- Importance d'avoir un pied de cuve sain et performant.
- Nutrition azotée à raisonner → dans cet exemple, il faut 210 mg/l d'azote assimilable.
- But : avoir une cinétique régulière pour ne pas laisser de place aux bactéries.

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

FORMATION « Reconnaissance des défauts du vin »

Une dizaine de salariés d'exploitations et d'entreprises viticoles ont participé à une formation à la dégustation des vins durant 2 jours en novembre à la chambre d'agriculture.
Vous souhaitez déceler très tôt les défauts liés aux excès climatiques ? La dégustation, vous le permet. Elle guide le process technique et reste un outil incontournable pour vinifier, élever les vins.

Séance d'assemblage pour obtenir un vin gourmand sans défaut

FORMATION « Prévenir le dépérissement grâce à la taille »

La taille est, plus que jamais, la pratique la plus importante dans les interventions au vignoble. En 2022, 6 sessions de formation taille animées par Adeline Mallet ont été organisées durant l'hiver 2022-2023 par la Chambre d'Agriculture. Les formations se déroulent sur 1 journée avec 1 volet théorique puis la mise en pratique.
Grâce à 10 ans de recul sur cette pratique, nous mesurons aujourd'hui des impacts quantitatifs et qualitatifs non négligeables !

→ Réduction de l'impact des maladies du bois de 4 à 1%
→ Réduction du temps de taille d'environ 30% quand la méthode est appliquée dès la plantation
→ La formation donne du sens et valorise le travail des salariés viticoles

Bonne humeur et échanges d'expériences sont au rendez-vous !

Explications physiologiques des bienfaits de la taille douce et application sur le terrain, prioritairement sur les jeunes plantations (photos domaine Pain)

Vous souhaitez former vos salariés, nous vous proposons une offre de formation sur le catalogue OCAPIAT dont les **coûts pédagogiques sont financés à 100 %** (pour les entreprises de moins de 50 salariés)
Vous y retrouverez notre formation « Prévenir les maladies du bois grâce à la taille » : Inscription Offre catalogue de formation ocapiat + QR code ci-joint

Contactez notre centre de formation au 02 47 48 37 34 ou formation@cda37.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

FORMATION « Couverts végétaux»

Fin 2022, une formation pour accompagner les vignerons dans la **mise en place des couverts végétaux** s'est déroulée sur Ligré, au Domaine de la Noblaie.

Les objectifs dans la mise en place de couverts peuvent varier et Jérôme Billard cherche lui à **empêcher l'érosion du sol** et **l'enrichir pour nourrir la vigne**, **travailler la porosité du sol par l'exploration racinaire**, **produire de la biomasse**, **absorber l'eau au moment des vendanges**.

En 2015, au démarrage de la pratique, il cherchait l'effet allopathique pour chasser la fétuque. Après 12 ans de recul, le domaine maîtrise la pratique et les résultats agronomiques sont au rendez-vous avec une **amélioration de la structure et de la fertilité du sol observées** et donc **un végétal en bonne santé avec une production régulière et honorable**.

La formation permettait d'aller plus loin sur l'agronomie, l'interaction des cycles de la vigne et des couverts et sur l'implantation, l'entretien et la destruction mais voici un **résumé des points clés lors de la mise en place de couverts végétaux.**

Après de nombreux retours d'expériences et observations variables, il semblerait être plus opportun de chercher à **semer le plus tôt possible entre le 15 juillet et le 15 septembre** afin d'optimiser le développement de la biomasse avant l'automne et faciliter une destruction hivernale ou de printemps précoce.
En effet, le principal écueil dans la pratique des couverts végétaux est la réalisation **d'un semis tardif après vendange qui ne pourra se développer qu'au printemps**. La conséquence est donc une **destruction tardive et un développement de couvert concurrentiel pour la vigne** qui ne doit pas subir de stress hydro-azoté entre le stade 3-5 feuilles et le stade pois à gros pois.
La destruction doit se gérer en fonction des objectifs recherchés (enfouissement, roulage…) mais **il faut viser un blocage de la pousse bien avant les risques de gelées** (durée variable en fonction de l'humidité des sols mais peut aller jusqu'à 20 jours ou après mais bien en amont des stades de préfloraison).

Un couvert végétal pour une terre meuble (photo Aurélien Revillot)

Petit coup d'œil sur les couverts végétaux pour y voir leurs bienfaits

CREDITS D'IMPÔTS

Investir du temps en formation donne droit à un **crédit d'impôt** (sous réserve que le participant soit à jour de ses cotisations MSA). Il est équivalent au Smic horaire par heure de formation plafonné à 40 heures par an et par entreprise (ou par associé si forme Gaec).Concrètement, **pour 1 jour de formation suivi : 78,89 € de crédit d'impôt**, soit 7 heures x 11,07 € / h *. **Doublement du crédit d'impôt pour les entreprises qui ont moins de 10 salariés** soit 157,78 € (7 h x 11,27 €/h* x2)

**SMIC horaire au 1er janvier 2023*

Plus d'informations : https://vivea.fr/chef-dentreprise-agricole/vos-autres-droits/

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

ACTIONS AU GDVV (Groupement de Développement Viti-Vinicole)

En avril 2022, s'est tenue l'assemblée générale du GDVV où quelques actions ont été évoquées notamment celles concernant les années de recul sur l'utilisation des vins sans SO_2 ainsi qu'un essai sur les voiles d'hivernage pour la lutte contre le gel mis en place en 2022.

7 ans d'études sur les vins sans SO_2

400 Visites individuelles entre août et décembre

+ Buvabilité des vins favorisée
  → tanins moins secs, végétal moins marqué, pas de réduction, moins de combinaison
+ La réponse à l'évolution sociétale
+ Évolution des vins au cours de la dégustation : vins vivants
+ Anticipation de la récolte pour conserver la protection acide du pH
+ Technique applicable à la récolte manuelle et mécanique

- Départ fermentation malolactique précocement (risque de piqûre, problème de dégorgement et de gerbage des vins effervescents), risques d'altération microbienne
- Vins très techniques (contrôle O_2 dissous, éthanal, chitosane, teneur en CO_2…) et très sensibles à l'oxydation (test goût de souris)
- Utilisation d'autres intrants souvent indispensable(levures, bactéries, tanins…)
- Nécessité d'avoir une absence de botrytis sur les raisins (en vinification rouge)
- Acidité volatile plus élevée et couleur plus jaune sur vins blancs

Lutte face au gel d'hivernage par les voilages

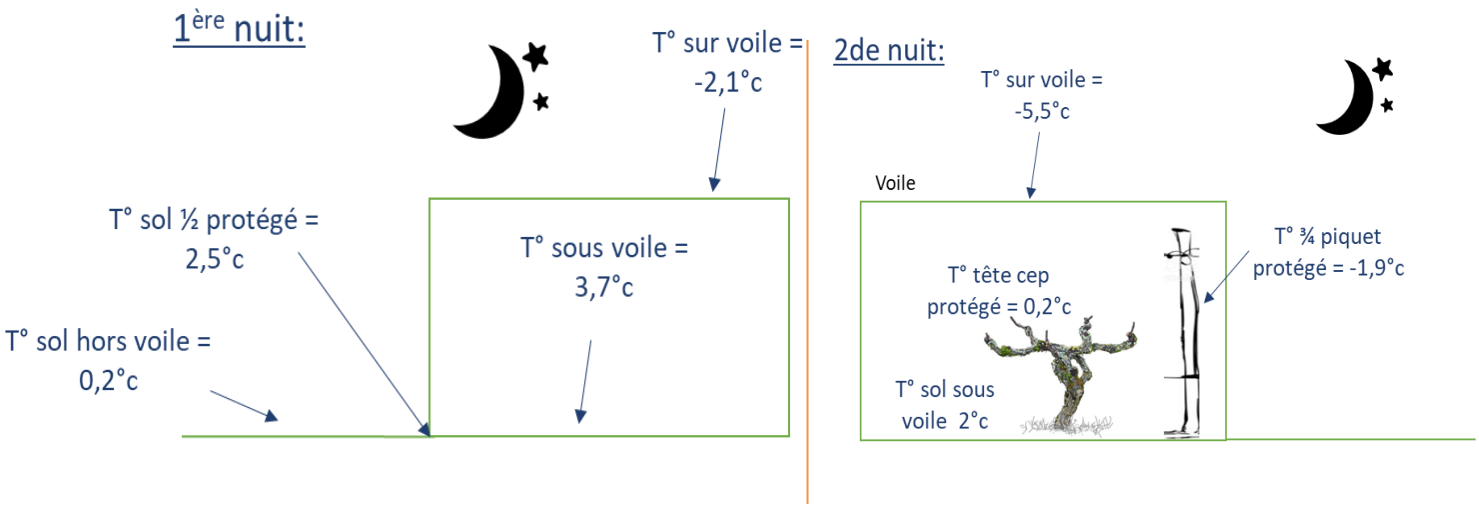

Figure 14 : le voile d'hivernage face au gel

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

INTERVENTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AUX VISITES DE VIGNES

Visite de vignes de Saint-Nicolas-de-Bourgueil : 100 vignerons

2 septembre

- Changement climatique
- Lutte antigel (essai voilage)
- Entretien du sol pour conserver l'eau
- Comment maintenir ou optimiser l'acidité des vins

Visite de vignes de Vouvray : 120 vignerons

29 août

- Présentation des essais de voilage en lutte antigel
- Taille « malbrough »
- Dégustation technique sur le thème des FML

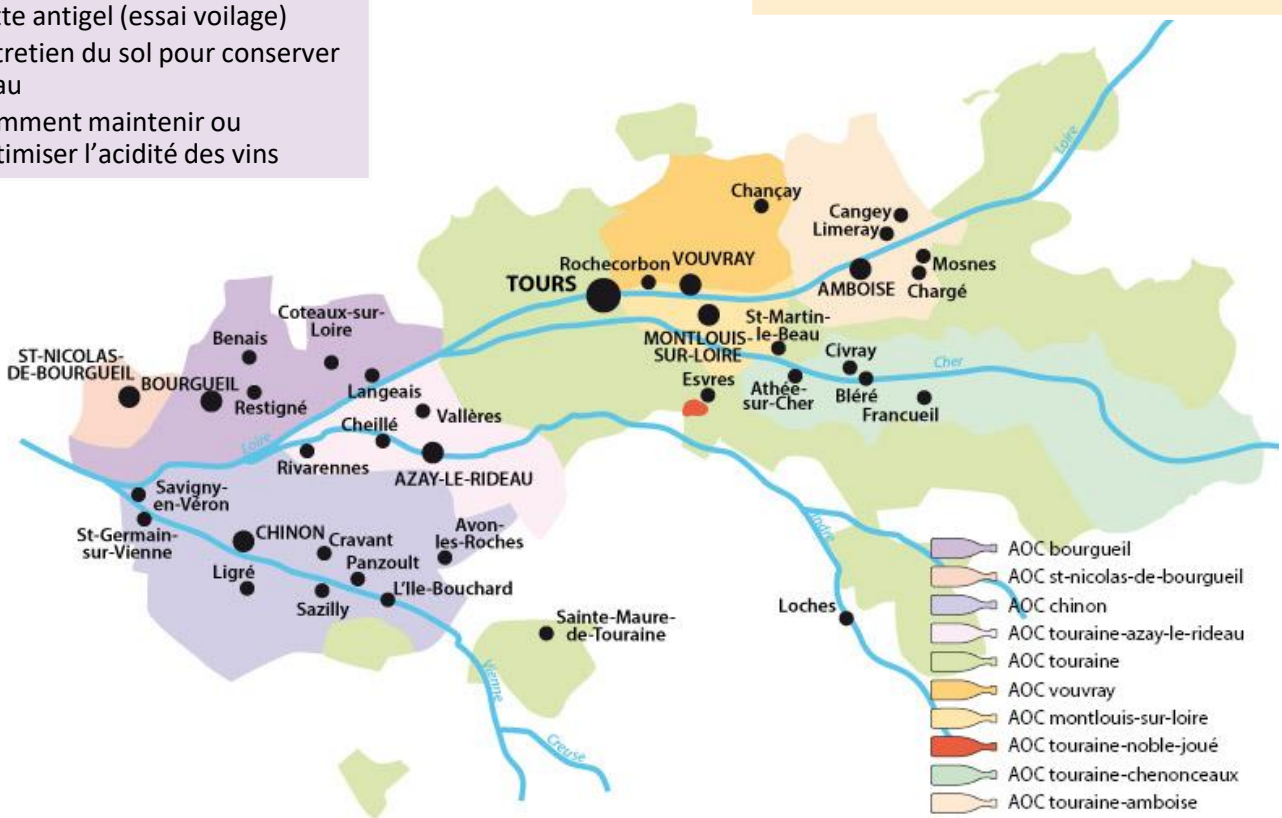

Visite de vignes du Noble Joué

22 août : tous les vignerons

- Points sur les adaptations aux vinifications du millésime

Visite de vignes d'Amboise : 30 vignerons

5 septembre

- Printemps – été 2022 : l'image du changement climatique. Rétrospectives des alternatives d'adaptation à disposition pour la production

Figure 15 : *bilan des interventions de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire aux visites de vignes 2022*

FÉDÉRATIONS VITICOLES
Vignerons de la Touraine

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

Essai de biocontrôle : Sonata® pour lutter contre l'oïdium en vigne conventionnelle sur chenin et cabernet franc dans l'AOC Chinon

Objectif de l'essai :

- Tester l'efficacité du Sonata *(Bacillus Pumilus sh. QST2808)* sur chenin et sur cabernet franc, en Indre-et-Loire sur l'appellation Chinon, en conduite conventionnelle.
- Application du Sonata en préventif d'apparition d'oïdium.
- Observer l'impact de l'intégration d'un produit de biocontrôle sur la protection contre l'oïdium.

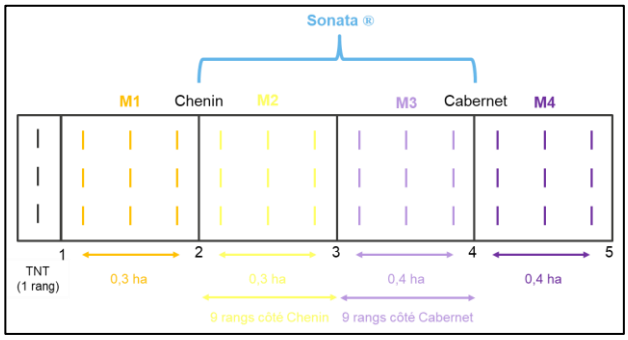

	Traitement n°1: 18 mai	Traitement n°2: 9 juin	Traitement n°3 : 27 juin	Traitement n°4 : 29 juin	Traitement n°5 : 5 juillet	Traitement n°5 : 11 juillet
TNT	TEMOIN NON TRAITE					
M1 : Programme de référence du viticulteur sur Chenin	GREMAN (0,25L/ha)	SPIROX (0,6L/ha)	VIVANDO (0,2L/HA)	SPIROX (0,6L/ha)	FLUIDOSOUFRE (25kg/ha)	Luna Xtend (0,2L/ha)
M2 : Programme de traitement sur Chenin avec SONATA	SONATA (5L/ha)	SONATA (5L/ha)	SONATA (5L/ha)	/	/	/
M3 : Programme de traitement sur Cabernet franc avec SONATA	SONATA (5L/ha)	SONATA (5L/ha)	SONATA (5L/ha)	/	/	/
M4 : Programme de référence du viticulteur sur Cabernet franc	GREMAN (0,25L/ha)	SPIROX (0,6L/ha)	VIVANDO (0,2L/HA)	/	/	Luna Xtend (0,2L/ha)

Dans la lutte contre l'oïdium sur chenin, le Sonata est un produit à rajouter dans son itinéraire technique de traitement !

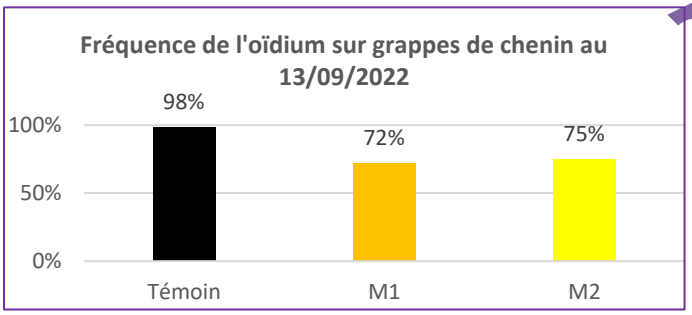

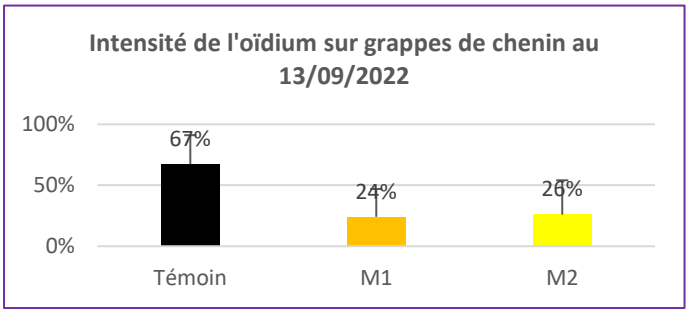

- Diminution de l'IFT
- Economie de passage
- Gain financier (nécessite moins de produits)

Dans la lutte contre l'oïdium sur cabernet franc, le Sonata® en utilisation seule ne permet pas de lutter efficacement contre l'oïdium.

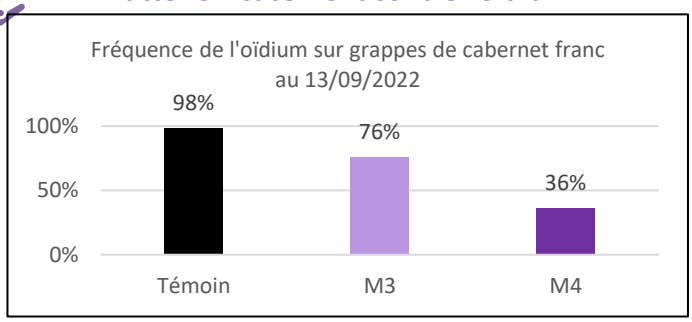

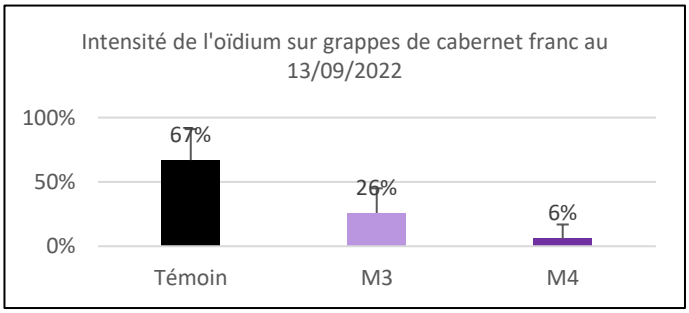

- Produit à inclure dans un calendrier de traitement
- Economie de passage
- Limite l'utilisation de produits CMR

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

PROJET CLIMENVI « INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES DÉCISIONS DES CHEFS D'ENTREPRISES VITICOLES POUR LES VIGNOBLES DU CENTRE-VAL DE LOIRE »

De 2017 à 2022, le projet Climenvi a eu pour but de **qualifier et de quantifier les incidences du changement climatique en Centre-Val de Loire** et de **mettre à disposition des viticulteurs des outils pour adapter leurs entreprises à ces bouleversements.**

Dans un premier temps, le projet a eu pour but de **réaliser une projection climatique** qui a permis **le calcul d'indicateurs climatiques et agro climatiques.** Dans le cadre de cette action régionale, la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire a notamment fait l'inventaire des impacts observés et à venir dans un futur proche. Elle a proposé des exemples d'adaptations possibles à mettre en place face à ces impacts selon 4 grands axes :

Terroir / Matériel végétal	Viticulture	Œnologie	Organisation du travail

Livrables des actions Climenvi

Un Webinaire

Des témoignage de vignerons

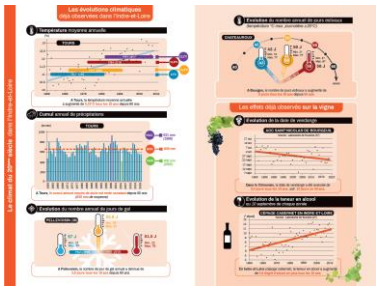

Des plaquettes techniques

Cliquer sur les productions pour y avoir accès.

Feedback sur le symposium Climenvi de novembre 2022

Le 17 novembre dernier, un symposium a été organisé sur les thématiques travaillées dans Climenvi :

- Jean Christophe Mandard (viticulteur et élu CRACVL) accompagné d'Isabelle Lajeunesse Université de Tours) ont introduit **le projet Climenvi**.
- François Chidaine et Jean Christophe Mandard (viticulteurs) accompagnés de Christophe Beaujouan et Frédéric Levrault (Conseillers en Chambre d'agriculture) ont ensuite échangé sur **les prévisions climatiques**.
- Puis François Chidaine et Benoit Cadard (viticulteurs) accompagnés de Mélissa Merdy (IFV) et de Manon Thaunay (conseillère viticole) ont parlé des impacts de **ces changements climatiques et des stratégies d'adaptation** face à ceux-ci.
- **La stratégie nationale de la filière face au changement climatique** a ensuite été présentée par Etienne Goulet (directeur Interloire) et Olivier Brault (élu Interloire).
- Aurélie Mançois (viticultrice) et Brieuc Ménager (conseiller viticole) ont discuté **de l'adaptation à l'atténuation** face au changement climatique avec un axe fort sur la réalisation de diagnostic carbone.
- Puis la région Centre-Val de Loire au travers de Temanuata Girard a présenté **la stratégie de la région face au changement climatique.**
- La journée s'est clôturée par une **dégustation des vins du futur**.

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN D'ACTIVITES 2022

GROUPE DEPHY

Dephy est une des actions du plan ECOPHYTO, plan qui vise à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, ou pesticides, dans les cultures agricoles de demain. Divers essais sont effectués avec 12 vignerons volontaires, et leurs travaux sont diffusés au cours de différentes journées techniques.

3 journées techniques

Une vidéo : les alternatives aux désherbages chimiques et mécaniques du cavaillon

Pour visionner ces productions, cliquez sur l'image. Toutes les productions du groupe sont disponibles sur la page d'EcophytoPic.

Projet mené par les groupe DEPHY EXPE de votre département

- **<u>Le projet BEE</u>** propose de développer une démarche agroécologique de la vigne afin de faciliter l'intégration des produits de biocontrôle.
- **<u>Le projet DIVERVITI</u>** propose de mettre en place des systèmes de cultures viticoles agroécologiques intégrant d'autres espèces végétales afin de favoriser les équilibres parcellaires au niveau du sol et les régulations biologiques. L'objectif final est de parvenir à se passer totalement des herbicides et des insecticides et à réduire de moitié l'usage des fongicides.

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

MESURES INFRAROUGES À L'ÉPREUVE EN 2022

L'objectif en deux temps est d'abord d'identifier une méthode de référence pour estimer le stress hydrique de la vigne par la mesure de la température infrarouge (IR) du feuillage, puis de développer cette technologie dans l'alerte gel.

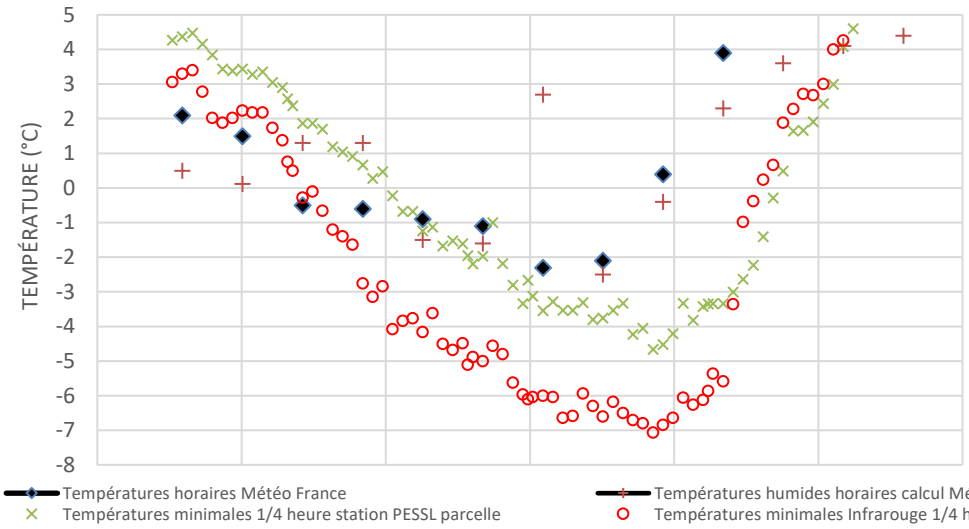

Que retenir sur la thermométrie infrarouge face au gel ?

→ T° infrarouge prise sur un papier buvard pour « simuler » l'humidité d'un possible bourgeon

→ Comme en 2021, anticipation de l'infrarouge de -2 °C par rapport à la T° sèche (vert)

→ T° calculées de météofrance sont de +3 °C en moyenne par rapport aux T° mini sèches et de +5 °C par rapport à l'infrarouge

***Figure 16** : graphique de températures minimales la nuit de gel du 04/04/2022 à Vernou-sur-Brenne*

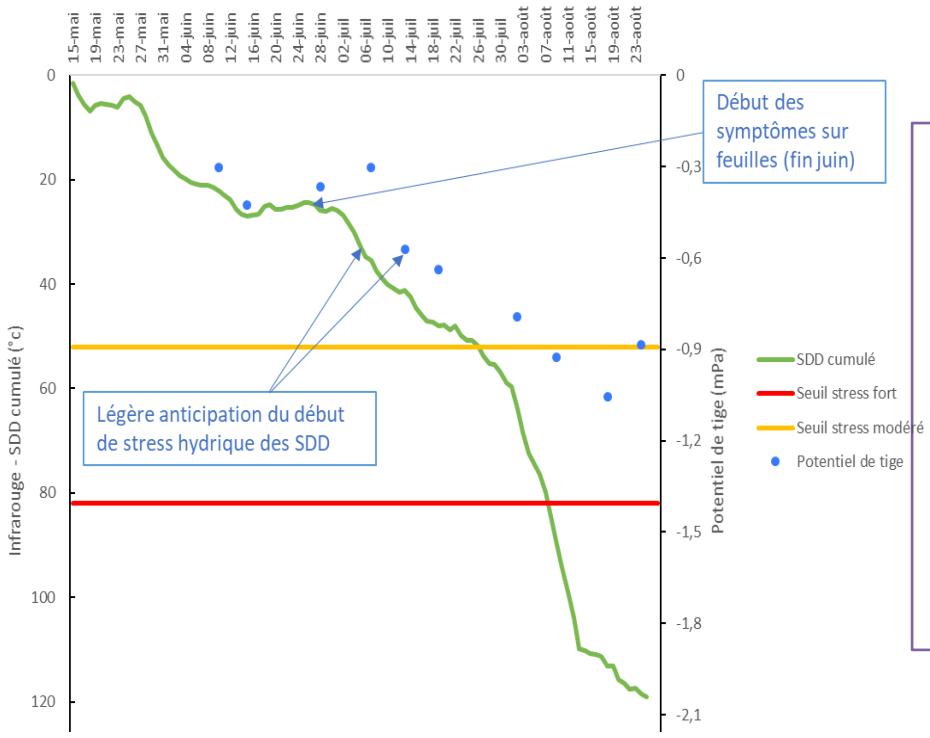

Que retenir sur la thermométrie infrarouge face au stress hydrique ?

- SDD = Stress Degree Day = T° feuillage – T° ambiant → SDD>+2 °C → début de stress hydrique modéré
- Stress hydrique légèrement anticipé par rapport à la méthode de référence
- Très corrélé au début des symptômes sur feuillage
- La vigne n'a finalement jamais été réellement en stress marqué en 2022

***Figure 17** : graphique comparatif SDD cumulé, potentiel de tige*

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

Bassin versant Authion

- **Démarrage d'animation** → 2021 dans le cadre du contrat territorial en eau Authion
- **Objectifs :**
  - Répondre aux enjeux de qualité des eaux du bassin versant de l'Authion traversant l'AOP St Nicolas de Bourgueil
  - Faire évoluer la gestion des sols viticoles pour améliorer leur potentiel de rétention en eau
- **Expertises mises en avant** :
  - Augmenter la fertilité par la gestion de l'inter-rang (IR) → amélioration de la MO via les couverts végétaux
  - Limiter la perte d'éléments fertilisants
  - Sols sableux très séchants et hydromorphes → problème si conditions climatiques plus extrêmes (sécheresse)

COMMENT ? 2 PARCELLES DE DÉMONSTRATION

Parcelle 1

→ **Démonstration de sables hydromorphes à contraste hydrique au domaine du Mortier**
→ Semis direct à disques de trèfle incarnat (rotation 3 à 5 ans) et paillage avec rouleau Actisol. Le témoin correspond à la pratique avant 2020 d'enherbement spontané.

→ Pratique de couverts végétaux et d'apports de composts de fumiers de bovins depuis plusieurs années. Un travail de structuration et d'amélioration de la fertilité des sols était déjà engagé.

Parcelle 2

→ **Démonstration de sables très séchants au domaine du Fondis**
→ Semis annuel de féverolles, avoine, vesce, phacélie, trèfles… avec destruction en mars par des disques. Le témoin sera travaillé mécaniquement toute la saison, des repousses naturelles auront lieu l'hiver.

→ Avant : 2/3 IR étaient travaillés avec un IR laissé enherbé pour la portance
→ Structuration du sol par des semis pour améliorer la rétention en eau et lessivage des éléments minéraux

PREMIÈRES ANALYSES DE SOL FAITES EN JANVIER 2022

→ **PARCELLE 1 :** bon fonctionnement. Poursuite de la restitution de sarments, des semis de légumineuses et des apports de composts de fumiers. Augmenter le taux de matière organique sur ce type de sol à très faible CEC (contient uniquement 5% d'argile et 22% de cailloux). La Biomasse microbienne est forte.

→ **PARCELLE 2 :** la matière organique est déficitaire par rapport à la pierrosité (57%). La capacité d'échange cationique de ce sol indique 10% d'argile. Il y a un besoin de matière organique lié et parallèlement il y a besoin d'appuyer la minéralisation avec des couverts types légumineuses. La Biomasse microbienne est correcte.

→ **L'objectif sera de revenir dans 3 à 5 ans pour observer l'évolution entre les témoins (entretien initial) et les pratiques des couverts sur ces parcelles.**

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

NOUVEAUTÉS PAC

Les nouvelles règles de la PAC se précisent avec un changement dans la continuité de la réforme précédente.

→ On **renforce les exigences environnementales pour l'accès aux aides directes** : adieu les règles liées au verdissement, bonjour l'éco-régime.

→ Les aides PAC sont désormais réservées aux **agriculteurs actifs**. C'est être affilié à l'ATEXA (assurance accident du travail pour les non-salariés agricoles, gérée par la MSA) et à partir de 67 ans, interdit de toucher sa pension de retraite pour bénéficier des aides PAC.

→ Les viticulteurs qui souhaitent **bénéficier de l'aide à l'assurance récolte** doivent faire une déclaration PAC. L'aide peut désormais aller **jusqu'à 70% de la prime d'assurance**.

→ L'accès aux fonds des calamités est désormais refondu dans une gestion des risques à 3 étages : exploitant/assurance/Etat, avec un guichet unique à choisir avant le 1er avril 2023.

→ Concernant les règles de la conditionnalité, **les viticulteurs avec moins de 10 ha** de terres arables (jachères SIE comprises) **dérogent à certaines règles de la conditionnalité**, comme l'obligation d'infrastructures agroécologiques.

En revanche, les viticulteurs doivent respecter les zones de non-traitement (ZNT) autour des points d'eau, les règles spécifiques des sols en pente (bandes enherbées en bas des pentes > 10%) et les règles liées à la directive nitrates

ÉCO-RÉGIME

Les viticulteurs faisant une déclaration PAC avec DPB peuvent avoir accès au montant d'aides dit **éco-régime**. 3 voies au choix sont possibles : **pratiques agricoles, certifications ou infrastructures agroécologiques**

Pour les **viticulteurs non bio et non HVE**, l'accès à l'éco-régime par la voie des **pratiques agricoles** est possible. Dans ce cas, à l'échelle de l'exploitation, **3/4 des inter-rangs doivent être couverts toute l'année pour l'accès au niveau 1 et 95% des inter-rangs pour l'accès au niveau 2**.

Si ce n'est pas le cas, il faut choisir la voie IAE, avec **au moins 7% de la SAU en haies, jachères,** etc. Liste sur le site Internet de la CA37.

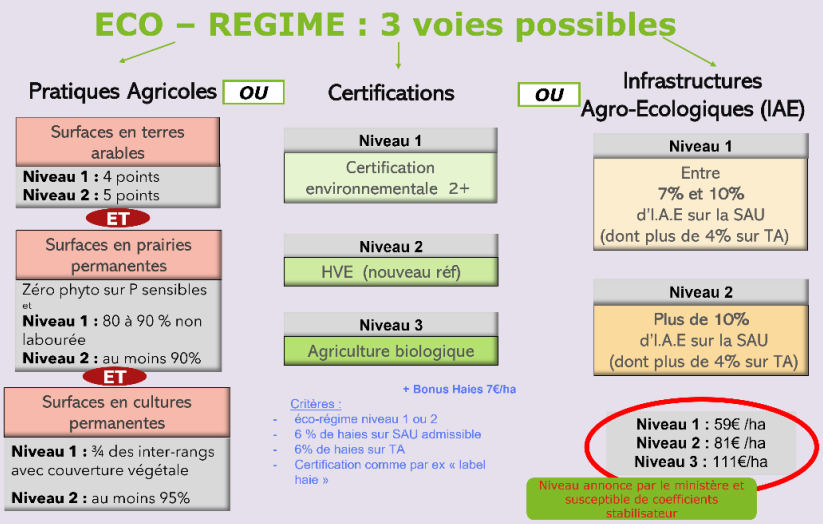

Les conditions d'accès aux aides à la conversion bio restent inchangées (respect du cahier des charges pendant 5 ans, certifications extérieures…). Les aides bio sont cumulables au crédit d'impôt bio, dans la limite de 5000€ d'aides.

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

LTERNATIVES VITICOLES
N°1
31/03/2023

BILAN D'ACTIVITÉS 2022

FERME EXPO - ÉDITION 2022 conférence et dégustation 40 personnes

Mini conférence « Évolution du climat et impacts sur la vigne et le vin »

Intervention de l'équipe viti-oeno à Ferme-Expo

Début des activités de 2023

LES VENDREDIS DU CLIMAT

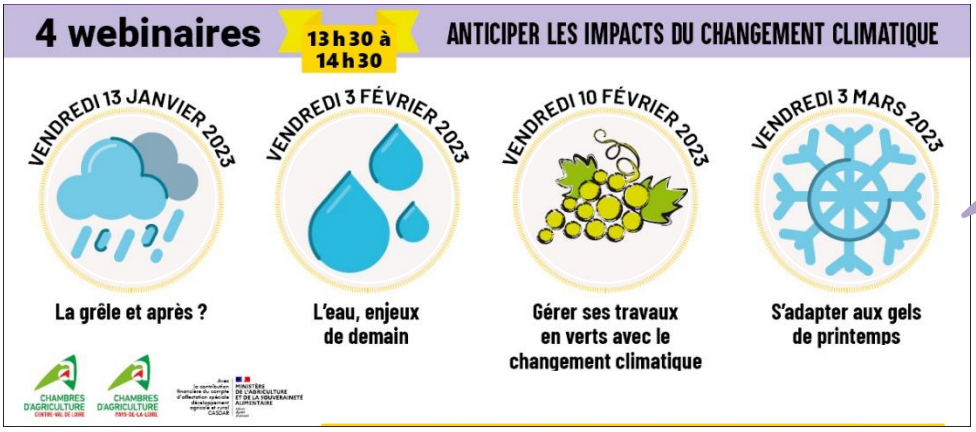

Pour les revoir, cliquer sur l'icône des webinaires qui vous intéressent !

Message rédigé par les conseillers viticoles de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
Adeline Mallet 06 42 24 56 69 / Nicolas Pichard 06 08 47 01 59 / Philippe Gabillot 06 80 42 98 21
Faustine Roubez 06 24 79 88 68 / Manon Thaunay 06 23 82 54 92
Tél. 02 47 48 37 99 – Mél. viti@cda37.fr

Toute reproduction, même partielle des informations est strictement interdite.

Lien vers E-Phy le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent. Les produits commerciaux, cités à titre d'exemple, sont adaptés aux situations décrites. Pour identifier d'autres produits commerciaux, connaître les exigences réglementaires et les bonnes pratiques ainsi que la totalité des méthodes alternatives adaptées à la vigne, vous référer au site officiel: https://ephy.anses.fr/. Attention, les informations ci-dessus ne sont valables que dans la mise en œuvre de bonnes pratiques agronomiques et biologiques respectueuses du sol et de la plante. Et sous réserve que les "fondamentaux" soient maîtrisés (qualité de pulvérisation, positionnement des traitements.). Vérifier les conditions d'emploi sur les étiquettes.

Avec la participation financière de la FAV 37-72, d'InterLoire, du réseau DEPHY ferme.

La Chambre d'agriculture 37 est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA